



Inauguration des nouveaux aménagements de la gare de Dettwiller



9 novembre 2013

Contacts presse :

Région Alsace : Eléa CASANOVA : 03 88 15 69 84, elea.casanova@region-alsace.eu

Conseil Général du Bas-Rhin : Olivier GATHY : 03 68 33 85 75, olivier.gathy@cg67.fr

Communauté de Communes de la Région de Saverne : akramer@cc-saverne.fr

Direction Régionale SNCF : Anne CORBÉ : 03 88 75 40 07, anne.corbe@sncf.fr

SNCF – Gares & Connexions : Liliane HARTER : 03 54 59 32 36, liliane.harter@sncf.fr

Réseau Ferré de France : Sandrine QUINTILIANI : 03 88 23 30 87, sandrine.quintiliani@rff.fr

Mairie de Dettwiller : info@dettwiller.fr

Philippe Richert, Président du Conseil Régional d'Alsace, Ancien Ministre, **Patrick Hetzel**, Président du Comité Local d'Animation de Ligne, Député du Bas-Rhin, **Thierry Carbiener**, Conseiller Général du Bas-Rhin, **Pierre Kaetzel**, Président de la Communauté de Communes de la Région de Saverne, **Jacques Mazars**, Directeur Régional SNCF Alsace, **Thomas Allary**, Directeur Régional de Réseau Ferré de France (RFF), et **Gabriel Osswald**, Maire de Dettwiller, ont inauguré, ce samedi 9 novembre 2013, les nouveaux aménagements et équipements de la gare de Dettwiller, 106^{ème} gare et 4^{ème} halte éco-durable inaugurée en Alsace.

Le montant global de cette opération s'élève à **924 251 €**.

* * *

Après la modernisation et l'aménagement de ses installations, la gare de Dettwiller devient un véritable pôle d'échange multimodal (PEM) accessible à tous les modes de transport.

* * *

1/ Présentation générale du projet

La rénovation de la gare de Dettwiller et de ses abords s'inscrit dans le cadre du Programme d'Aménagement des Gares (PAG), démarche initiée par la Région Alsace en concertation avec l'ensemble des partenaires présents ou représentés ce jour.

Ce programme, mené par Gares & Connexions, répond à la volonté de la commune de Dettwiller et de ses partenaires d'améliorer les conditions d'accès et de stationnement à la gare et d'accueillir les voyageurs dans des conditions de confort et de sécurité optimales. Il vise également à redonner à la gare un véritable rôle de pôle d'échange multimodal.

Après un an de travaux (de septembre 2012 à septembre 2013), le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de Dettwiller est désormais opérationnel et offre un nouveau confort aux voyageurs.

* * *

2/ La gare de Dettwiller, en connexion avec la ville et la région

❖ Un Pôle d'Echange articulé autour de :

- l'aménagement du parvis de gare avec un espace piétons-cycles d'accès aux trains ouvert sur la gare,
- l'organisation d'une dépose minute de 4 places,
- la réalisation d'une aire de circulation et de retournement des bus sur le parvis,
- la création d'un parc de stationnement longue durée de 96 véhicules, dont 2 pour les personnes à mobilité réduite,
- la création d'un parc de stationnement réglementé (zone bleue) de 12 véhicules, dont 1 pour les personnes à mobilité réduite.

❖ Une intermodalité renforcée avec :

- l'installation d'un abri à vélos fermé, de type éco-durable, de 16 places et de supports vélos en accès libre avec contrôle de l'accès par badges magnétiques et 3 supports vélos en accès libre.

❖ Un accueil amélioré avec :

- l'installation, sur le parvis de la gare, d'un espace d'attente couvert éco-durable pour les voyageurs,
- l'installation d'un auvent photovoltaïque,
- l'installation d'un totem d'entrée de gare positionné sur l'accès routier,
- l'installation de bancs sous abri,
- l'installation de poubelles sur le quai et au niveau halte,
- le remplacement de la signalétique fixe pour les voyageurs,
- la réfection de l'enrobé des quais sur 200m de longueur,
- le traitement du souterrain (peinture).

* * *

3/ Une réalisation multipartenariale

Le montant des travaux de réaménagement de la gare de Dettwiller s'élève à **924 251 euros** dont :

- **426 914 euros** financés par le Conseil Régional Alsace (46 %),
- **296 355 euros** financés par la commune de Dettwiller (32%),
- **141 900 euros** financés par SNCF – Gares & Connexions sur fonds propres (16%),
- **46 976 euros** financés par le Conseil Général du Bas-Rhin (5%),
- **12 106 euros** financés par Réseau Ferré de France (1%).

Par ailleurs, RFF a mis gratuitement un terrain à disposition de la commune pour la réalisation du parking de 96 places sur environ 3 000 m².

Le Projet d'Aménagement de la Gare de Dettwiller (PAG) s'inscrit dans un projet global de travaux, comprenant entre autres le pont de la Zorn, la sécurisation du passage à niveau, et l'accès à la déchetterie mobile à l'arrière de l'aire de stationnement. C'est dans ce cadre que ce projet a reçu le soutien d'un fond de concours de la Communauté des Communes de la Région de Saverne à hauteur de 100 000 €.

* * *

4/ La gare de Dettwiller en quelques chiffres

Bourg-centre et deuxième ville du canton de Saverne, Dettwiller voit sa population atteindre plus de 2700 habitants aujourd'hui. Sa gare est fréquentée par plus de 200 voyageurs / jour provenant de la commune ainsi que des communes avoisinantes.

Reliée au rail depuis le milieu du XIXe siècle, la commune de Dettwiller est aujourd'hui desservie par :

- les trains TER Alsace : 16 allers-retours quotidiens sur la ligne Strasbourg – Saverne – Sarrebourg,
- 3 cars TER Alsace assurant la liaison entre Strasbourg et Saverne en début de matinée et en fin de soirée en complément des circulations ferroviaires.

La gare dispose d'un distributeur automatique de titres de transport TER et d'afficheurs d'informations dynamiques sur les quais.

* * *

5/ Le Programme d'Aménagement des Gares (PAG)

Sont éligibles au Programme régional d'Aménagement des Gares les projets qui permettent de renforcer simultanément l'attractivité du réseau TER Alsace et d'améliorer la qualité urbaine en valorisant les gares et leurs abords.

Les projets sont menés à l'initiative d'une commune ou d'un groupement de communes en partenariat avec les services de la Région et ceux de la SNCF.

L'ensemble des équipements concourant à renforcer la continuité et la qualité de la chaîne de déplacement pour les voyageurs du TER Alsace sont éligibles :

- le stationnement auto ou vélo,
- les cheminements piétons et l'accès aux quais,
- le pôle d'échange avec bus ou autocars, les parvis, l'insertion paysagère, etc.,
- la revitalisation des bâtiments en gare, par l'implantation d'activités, dont des commerces, des services publics ou des associations, et par l'aménagement de logements,
- la mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques sur les parkings de gares TER.

Annexes

- Programme d'aménagement des gares et des points d'arrêts ferroviaires et routiers.
- Présentation de Dettwiller



Le programme d'aménagement des gares et des points d'arrêts ferroviaires et routiers

Novembre 2013

Les gares et points d'arrêt constituent un élément important de la chaîne du transport pour les 75.000 voyageurs journaliers du transport ferroviaire régional.

Dans le cadre de l'expérimentation de la décentralisation de la compétence d'autorité organisatrice des transports régionaux de voyageurs, la Région a engagé un vaste programme de remise à niveau des gares alsaciennes, afin de pallier une situation jugée très peu satisfaisante, tant au niveau du confort qu'en matière de service offert aux voyageurs.

Initié en 1997, le programme d'aménagement des gares et de leurs abords (PAG) a évolué fin 1999 pour favoriser une démarche plus globale d'élaboration des projets.

Le 24 octobre 2003, le Conseil Régional a validé le PAG de 3^{ème} génération afin d'intégrer la participation de l'Etat aux projets et de permettre notamment la modernisation complète, par axe, des aménagements de confort minimum des gares (abris, bancs, signalétique...).

Le 17 décembre 2007, le Conseil Régional a validé le PAG de 4^{ème} génération afin d'intégrer notamment une revalorisation des aides régionales, la participation de RFF à la rénovation des revêtements des quais et des souterrains dans le cadre des aménagements de confort minimum des gares (abris, bancs, signalétique...), les nouveaux textes législatifs (loi handicap du 11 février 2005), les orientations régionales dans des domaines connexes en faveur de l'environnement (développement durable) et l'aménagement des points d'arrêts routiers.

Le 23 octobre 2009, dans le cadre du Pacte pour l'Emploi, le Conseil Régional a retenu le principe de la suppression du plafonnement jusqu'au 31 décembre 2010.

Enfin, depuis le 1^{er} août 2011, le PAG de 4^{ème} génération a connu une nouvelle évolution visant à répondre à de nouveaux enjeux d'aménagements lourds concernant majoritairement des gares fortement fréquentées (ex : Haguenau, Sélestat...) où les possibilités de stationnement sont saturées et qui présentent un enjeu important en terme de fréquentation du TER. A contrario, le nombre d'opérations sur des gares de plus petite taille a vocation à diminuer significativement, notamment du fait du traitement du périmètre confort minimum de la quasi-totalité des gares.

Les adaptations légères apportées au dispositif PAG ont notamment porté sur le principe d'une mise à jour annuelle de la classification des gares selon leur fréquentation, majoration des subventions dans les situations nécessitant des opérations de libération-

reconstitution et dans le cadre d'opérations de revitalisation des bâtiments de la gare, mise en qualité et accessibilité des points d'arrêts routiers TER, participation à l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques, intervention dans les points d'arrêts ferroviaires et routiers situés hors territoire alsacien mais sur des lignes conventionnées TER Alsace et amélioration de la qualité des estimations financières réalisés par la SNCF.

Les opérations éligibles pour les gares

Elles portent sur les conditions d'accueil sur les quais et dans les locaux des gares, mais aussi sur leurs abords (parkings) et leur insertion dans la vie locale. On peut citer en particulier :

- l'amélioration des accès routiers, piétonniers ou cyclistes vers la gare depuis le réseau communal,
- la réfection, l'amélioration esthétique et la revitalisation des bâtiments des gares,
- la création, l'agrandissement ou la sécurisation des parkings voitures et deux roues ainsi que l'amélioration de la dépose minute et des arrêts de bus desservant la gare,
- l'aménagement des cheminements depuis ces parkings ou arrêts de bus, jusqu'aux quais,
- le réaménagement des points de vente des billets et des services offerts en gare,
- la création ou l'amélioration des points d'attente et l'information des voyageurs.

Le montage financier mis en place par la Région

Jusqu'en 2006, la Région consacrait en moyenne 1 M€ par an aux opérations de modernisation des gares depuis 1997, ce montant a crû de manière importante et se situe à près de 2 M€/an aujourd'hui.

Afin de développer une approche partenariale des projets, les programmes sont cofinancés comme suit :

- **aménagement intermodaux, revitalisation des bâtiments situés en gare, haute qualité environnementale, implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques, aménagement des points d'arrêts** : la Commune concernée et la Région financent chacune 50 %, déduction faite des autres participations (SNCF, communautés de communes,...). Le Département du Bas-Rhin participe également au financement des parkings intermodaux lorsque la gare est desservie par une ligne du Réseau 67.

La Région plafonne sa participation à 110 k€, 220 k€, 440 k€ ou 660 k€ selon la fréquentation de la gare avec la possibilité de dé plafonner son intervention ponctuellement (exemple +100 k€ en cas de revitalisation des bâtiments situés en gare). Cette enveloppe est valable 5 ans à compter de la signature de la convention, et ne permettra pas de solliciter une participation régionale au-delà de ce plafond.

- ▶ **équipements de confort minimum (abris, bancs, poubelle, éclairage, signalétique, revêtements de quais...)** sont financés à hauteur de :
 - 75 % ou 85 % par la Région en fonction du périmètre d'intervention (RFF ou SNCF),
 - 15 % par RFF pour la rénovation des revêtements des quais et des souterrains,
 - 25 % par la SNCF hors rénovation des revêtements des quais et des souterrains.

Avancement du programme

Au 1^{er} novembre 2013, 116 gares ou points d'arrêt différents ont fait l'objet d'une décision attributive de subvention portant sur un montant total de travaux de près de 59 millions d'euros. Le total des subventions régionales d'ores et déjà accordées atteint les 23 millions d'Euros. Au total, 160 rapports ont été présentés en Commission permanente.

- ▶ Les travaux de modernisation restent à engager dans 10 d'entre-eux. Ils sont en cours dans une demi-douzaine de gares.
- ▶ Par ailleurs, une dizaine de gares a fait l'objet d'une intention de modernisation de la part d'une commune ou d'une structure intercommunale. Ces projets sont en cours de définition, en concertation avec la SNCF et les communes ou EPCI.
- ▶ Enfin, les gares des lignes de Colmar-Metzeral, Strasbourg-Saverne, Strasbourg-Lauterbourg, Strasbourg-Piémont, Strasbourg-Sélestat et celles de la CAMSA ont fait l'objet d'une modernisation de l'ensemble de leurs équipements de confort minimum (abris, bancs, signalétique...) entre 2002 et 2009.

Au total, 116 gares et points d'arrêt alsaciens font ou ont fait l'objet de projets d'aménagement ce qui représente plus de 3.500 places de stationnement vélo et 8.500 places de stationnement auto.

Début décembre 2013, ce seront 106 gares qui auront été inaugurées (Dettwiller est la 106^e).

L'ESSENTIEL

Le Programme d'Aménagement des Gares (PAG) a pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil sur les quais et aux abords des gares et à développer l'intermodalité.

Le financement des projets s'opère de la manière suivante :

► ***Aménagements intermodaux, revitalisation des bâtiments situés en gare, haute qualité environnementale, implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques, aménagement des points d'arrêts :***

- ***50 % Région Alsace,***
- ***50 % Commune,***

déduction faite des autres participations éventuelles (SNCF, RFF, Département,...).

► ***Equipements de confort minimum (abris et mobilier de quai, signalétique ...) :***

- ***75 % ou 85 % par la Région en fonction du périmètre d'intervention (SNCF ou RFF)***
- ***15 % par RFF pour la rénovation des revêtements des quais et des souterrains ,***
- ***25 % par la SNCF hors rénovation des revêtements des quais et des souterrains ,***

L'aménagement des points d'arrêt routiers visent à améliorer la sécurité et le confort des voyageurs, il est financé de la façon suivante :

- ***50 % Région Alsace,***
- ***50 % Commune,***

déduction faite des autres participations éventuelles

Une aide complémentaire de la Région, pouvant atteindre 100 k€ peut être attribuée pour revitaliser les bâtiments en gare. Pour déconstruire un bâtiment, l'aide régionale est de 45 k€.

Présentation de Dettwiller

Lieu de vie millénaire, aux confluences des rivières et des routes, Dettwiller est attesté dès le VIII^{ème} siècle. Son implantation en vallée de la Zorn fait à la fois sa richesse avec le ried de la Zorn, zone humide classée ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique), et à la fois son point faible : l'eau y affleure en particulier dans le lit majeur, zone inondable qui s'étend aussi parfois dans les zones habitées.

Sa population la constitue en bourg-centre et deuxième ville du Canton de Saverne, plus de 2700 habitants aujourd'hui. L'histoire de l'Alsace avec la guerre des paysans au XVI^{ème} siècle comme celle de Trente ans au XVII^{ème} siècle mais encore l'histoire de France avec la Guerre de Cent ans ou la retraite de Russie et enfin celle de l'Europe avec les deux guerres mondiales l'ont bouleversée, ruinée mais jamais vraiment détruite.

La vitalité de ses habitants ont fait de Dettwiller au XIX^{ème} siècle une bourgade novatrice dans la filature puis la cordonnerie industrielle qui a transformé un village d'agriculture de subsistance. Des noms prestigieux dans l'univers de la chaussure marquent la ville et témoignent aujourd'hui de cette aventure.

Lieu de vie avec une trentaine d'associations, mais aussi de travail, Dettwiller accueille de nombreux commerces, petites et moyennes entreprises, et le train est depuis le milieu du XIX^{ème} siècle un atout pour la mobilité de ses habitants comme pour l'économie locale.